



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique, dans lequel sont décrits la nouvelle organisation des travaux du Comité, les progrès qu'il a accomplis ainsi que son programme de travail à moyen terme. La présentation s'articule autour des cinq domaines de travail du Comité : coordination et promotion; travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche; développement des bases de données; renforcement des capacités statistiques; réponse statistique aux nouveaux problèmes qui se font jour. Le rapport s'achève par une présentation des questions soumises à la Commission pour examen.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique

I. Introduction

1. À sa quarante-septième session, tenue du 8 au 11 mars 2016, la Commission de statistique a adopté la décision 47/106 (voir E/2016/24), dans laquelle elle a :

a) Remercié le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique de s'être employé à faire reconnaître l'intérêt du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et d'avoir fait progresser son application, notamment en établissant des documents visant à la faciliter;

b) Prié le Comité d'experts de continuer à contribuer au développement des métadonnées concernant certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de façon à ce que ces derniers soient alignés sur le SCEE, et de contribuer à leur utilisation par les pays;

c) Noté qu'il importait d'élaborer et de consolider les statistiques élémentaires de l'environnement pour tenir la comptabilité économique et environnementale;

d) Également noté que le renforcement des capacités en comptabilité nationale était essentiel à la tenue de la comptabilité économique et environnementale;

e) Exhorté le Comité d'experts à intensifier ses activités visant à promouvoir l'application du SCEE suivant une nouvelle stratégie, fondée notamment sur l'élaboration de cours approfondis sur les modules du SCEE aux niveaux mondial, régional et national, la mise au point des comptes de base et des notes techniques y relatives pour certains modules et le développement du programme de recherche relatif au Schéma directeur du SCEE et au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale);

f) Donné son accord de principe concernant la stratégie d'application, prié instamment le Comité d'experts d'achever ses travaux de coordination et de partenariat aux niveaux mondial, régional et national afin de faciliter l'application du SCEE, notamment la compilation des données conformes aux exigences du SCEE fondée sur les bases de données internationales existantes, et prié le Comité d'experts de tenir compte des mécanismes interinstitutions de coordination en place quand il se pencherait sur la création d'un mécanisme approprié, ainsi que de considérer que le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de 2013 était un outil important pour recueillir des données sources pour le SCEE;

g) Prié le Comité d'experts d'établir au plus vite la version définitive du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie (SCEE-Énergie) et celle du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP), compte tenu de leur importance pour la production des comptes relatifs à l'énergie et à l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ce qui faciliterait l'application du Schéma directeur du SCEE dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a invité les pays à mettre en application rapidement ces systèmes de comptabilité.

2. Sont passées en revue ci-après les modifications apportées à l'organisation des travaux du Comité et au format de sa réunion annuelle (voir partie II). Le Comité récapitule les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et expose son programme de travail à moyen terme, qui s'articule autour des grands domaines d'activité définis dans son mandat, à savoir la coordination et la promotion¹; les travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et les autres activités de recherche; le développement des bases de données; le renforcement des capacités statistiques; et la réponse statistique aux nouveaux problèmes qui se font jour. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent dans la partie VIII.

II. Organisation des travaux et format des réunions

3. À sa 11^e réunion, tenue du 22 au 24 juin 2016, le Comité a noté que le programme d'action relatif aux objectifs de développement durable couvrait de multiples aspects liés entre eux et que des systèmes d'information intégrés faciliteraient son suivi. Les systèmes d'information, comme le SCEE, qui relient les différents éléments et permettaient donc d'en évaluer les synergies et les complémentarités, seraient de plus en plus privilégiés. Cette approche intégrée viendrait étayer non seulement le programme d'action relatif aux objectifs de développement durable mais aussi les autres cadres d'action intégrés, comme la comptabilisation du capital naturel, le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, la mesure du tourisme durable, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les stratégies en matière d'économie verte.

4. Pour répondre aux sollicitations grandissantes, il faudra sans doute consacrer davantage de ressources à la mise en œuvre et à la promotion du SCEE. Le Comité a débattu de ses priorités et de la manière de tirer parti de l'expertise de ses membres pour mobiliser des ressources supplémentaires au service de son programme de travail.

5. Le Comité a demandé aux membres de son bureau de contribuer plus activement à faire avancer les différentes activités. Il a notamment invité chacun d'entre eux à jouer, en son nom, un rôle de chef de file dans un des cinq domaines visés au paragraphe 2 ci-dessus. Plus précisément, le chef de file aurait pour mission d'encourager et d'orienter les progrès dans le domaine qui lui a été attribué, d'élaborer des plans de travail et des stratégies plus détaillés et de collaborer avec d'autres membres du Comité à même de contribuer à l'accroissement des ressources dans le domaine concerné.

6. Le Bureau a confié la responsabilité de chaque activité aux membres suivants :

a) Statistique Canada pilotera les travaux relatifs au volet coordination et promotion;

b) Statistics Netherlands pilotera les travaux méthodologiques relatifs au cadre normatif et les autres activités de recherche intéressant le Schéma directeur du SCEE;

¹ Le volet promotion a été associé à celui de la coordination étant donné que les programmes de travail des deux composantes se recoupent et impliquent les mêmes parties prenantes.

c) Eurostat pilotera les travaux méthodologiques relatifs au cadre normatif et les autres activités de recherche intéressant le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale);

d) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pilotera les travaux sur le développement des bases de données, en étroite coordination avec les organismes compétents, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Eurostat et la Division de statistique de l'ONU;

e) Statistics South Africa pilotera les travaux sur le renforcement des capacités statistiques;

f) Le Bureau australien de statistique et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) piloteront conjointement les travaux sur la réponse statistique aux nouveaux problèmes qui se font jour.

7. En outre, le Comité est convenu que le Bureau devrait se réunir plus souvent (par exemple une fois par trimestre) pour suivre les progrès et redonner de l'élan à la mise en œuvre des différents éléments du programme.

8. Le Bureau a élaboré ultérieurement des programmes de travail dans chacun des domaines, qui sont distribués en tant que documents d'information.

9. Le Comité a également examiné la question de l'organisation et des objectifs de ses réunions annuelles. Il a reconfirmé que ces réunions devraient continuer à être consacrées aux questions stratégiques et de gestion et que les discussions techniques plus détaillées devraient être déléguées à d'autres groupes, tels que le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et les comités techniques du SCEE. Le Comité a également adopté un nouveau format pour ses réunions, avec un jour de séminaire et deux jours consacrés à la gestion. Il a été aussi convenu que les délibérations seraient facilitées par la préparation de brefs documents de synthèse et des réunions en sous-comité, qui orienteraient mieux la prise de décisions par les membres du Comité.

III. Coordination et coopération

10. Les activités de coordination du Comité visent à faire en sorte que les groupes et organismes internationaux actifs dans le domaine de la comptabilité environnementale (y compris la mise au point de méthodes, la coopération technique, l'élaboration de supports de formation, le développement des capacités nationales et la collecte et la compilation de données) travaillent de concert afin d'éviter autant que possible les chevauchements. La coordination sera encore renforcée par des partenariats avec les organismes régionaux et internationaux compétents et une communication ouverte et transparente sur les composantes du programme.

11. Dans cette optique, le site Web sera actualisé et une plateforme de partage des connaissances sera créée afin de mettre en place un espace de collaboration pour ceux qui travaillent sur les programmes de recherche liés au SCEE, un portail regroupant tous les supports de formation, les cours et les études de cas et une banque de connaissances présentant une vue d'ensemble des programmes

d'assistance technique en place dans les pays. La plateforme sera reliée à celle mise en place par le Partenariat pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques et à d'autres plateformes présentant des informations pertinentes pour la mise en œuvre du SCEE.

12. Le Comité travaille actuellement avec une équipe de communication et une équipe de mise en œuvre technique pour actualiser et lancer le nouveau site Web du SCEE, qui servira de plateforme mondiale pour la comptabilité environnementale et économique et fournira des informations pertinentes à ceux qui établissent les comptes et ceux qui les utilisent.

13. La comptabilité environnementale et économique et les statistiques y afférentes sont des domaines relativement nouveaux, qui bien souvent n'ont pas une place prioritaire dans les systèmes nationaux et mondiaux de statistique. Leur intégration dans ces systèmes doit donc être encouragée, notamment pour faire face aux difficultés rencontrées par les utilisateurs en matière de gestion des ressources naturelles, de développement durable et de changements climatiques.

14. Outre le renforcement des capacités statistiques, le Comité s'emploiera donc davantage à promouvoir le SCEE auprès des systèmes nationaux de statistique et des communautés d'utilisateurs. Une lettre d'information intitulée « News and Notes » ainsi que d'autres supports seront utilisés à cette fin. La lettre d'information présentera les avancées relatives au SCEE, les retours d'expérience et les activités en cours et donnera des précisions sur les points manquant de clarté dans les manuels relatifs au SCEE.

IV. Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche

15. Une grande partie du travail du Comité consiste à faire avancer le programme de recherche à la fois pour le Schéma directeur et pour la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE. Plusieurs aspects, intéressant en particulier les classifications, n'ont pas encore été abordés, ni dans un système ni dans l'autre. En outre, les pratiques de mise en œuvre au niveau national mettent en évidence plusieurs problèmes appelant un examen systématique. La présente partie décrit les progrès accomplis dans les travaux méthodologiques relatifs au Schéma directeur, aux sous-systèmes du SCEE et au système de comptabilité expérimentale.

Schéma directeur du SCEE

16. Lors de l'adoption du Schéma directeur en tant que norme statistique internationale par la Commission de statistique en 2012, un programme de recherche détaillant les questions encore à l'étude a été présenté. Le comité technique du Schéma directeur, établi sous la direction du Comité, a été chargé, entre autres, de réfléchir à ces questions et à toutes les autres questions méthodologiques intéressant le Schéma directeur.

17. Le Comité a débattu d'un programme de recherche actualisé et mis en évidence les questions à examiner en priorité, eu égard à plusieurs critères : importance pour la mise en œuvre du SCEE; importance pour la mesure d'un ou plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable; et possibilité de

trouver une solution dans un délai raisonnable. Il a ainsi défini les activités de recherche prioritaires suivantes :

a) Élaboration de classifications : certaines des classifications présentées dans le Schéma directeur du SCEE sont provisoires. À cet égard, les classifications concernant les émissions (dans l'air, l'eau et le sol), la couverture végétale et l'utilisation des sols, ainsi que le volet de la classification des activités environnementales relatif à la gestion des ressources sont considérés comme prioritaires;

b) Mise au point de techniques d'évaluation cohérentes : le Schéma directeur couvre l'évaluation des stocks et flux au prix du marché ou à des valeurs proches du prix du marché. Il faut faire des recherches sur l'évaluation des stocks et flux qui, du point de vue physique, relèvent du domaine de mesure du Schéma directeur mais qui ne peuvent être mesurés ni au prix du marché, ni sur la base de valeurs proches;

c) Établissement d'un cadre intégré pour les comptes des activités environnementales : les deux principaux comptes, à savoir celui des dépenses de protection de l'environnement et celui du secteur des biens et services d'environnement, se chevauchent en partie. Il convient d'étudier la possibilité d'intégrer les différents aspects des comptes monétaires dans un seul cadre comptable.

18. Plusieurs questions de mise en œuvre ont également été considérées comme prioritaires :

a) Techniques d'entrées-sorties : les analyses environnementales d'entrées-sorties sont très utiles. Il convient d'en examiner plus avant certains aspects pour fournir des indications aux utilisateurs de ces techniques d'analyse;

b) Comptes des flux de matières pour l'ensemble de l'économie : comme indiqué dans le Schéma directeur, il existe plusieurs différences de traitement entre les comptes des flux de matières pour l'ensemble de l'économie et les tableaux des ressources et des emplois physiques. Une brève note sera rédigée pour clarifier encore ces questions;

c) Définitions des structures de données aux fins de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX). Plusieurs définitions des structures de données devront être versées au répertoire mondial pour rendre possible l'échange de données grâce au SDMX.

19. Ce programme de recherche a été complété par un calendrier et la désignation des organismes/bureaux statistiques nationaux chefs de file. Des précisions et des mises à jour conceptuelles seront publiées dans la nouvelle lettre d'information du SCEE « News and Notes » et sur le site Web du SCEE. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et d'autres groupes compétents ont examiné le programme de recherche et ont accepté d'y contribuer, selon que de besoin. Dans cette optique, le Groupe de Londres a revu et mis à jour son mandat pour préciser ses liens avec le Comité d'experts et tenir compte de la nouvelle orientation de ses activités après la publication du rapport intitulé *Système de comptabilité économique et environnementale 2012 – Schéma directeur*, auquel il avait largement contribué. Ce mandat mis à jour fait l'objet d'un document d'information.

SCEE-Énergie et SCEE-Agriculture

20. Faisant suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-septième session, le Comité a examiné les SCEE-Énergie et SCEE-Agriculture et s'est félicité des deux projets. Il a approuvé le SCEE-Énergie et le SCEE-Agriculture en tant que documents méthodologiques convenus à l'échelon international pour compléter, dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches respectivement, le Schéma directeur du SCEE, moyennant la prise en compte des observations spécifiques ne portant pas sur le fond formulées par ses membres. Ces deux documents feront l'objet de publications sous forme de livre blanc au format papier en 2017.

Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale)

21. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du SCEE qu'elle a adoptée à sa quarante-septième session, la Commission de statistique entend actualiser d'ici à 2010 la comptabilité expérimentale des écosystèmes, sur la base des données d'expérience accumulées grâce aux activités de mise à l'essai. Pour contribuer encore à la phase d'expérimentation, un document d'orientation sur la mise en œuvre a été rédigé. Des recommandations techniques ont été élaborées, présentant des mises à jour et des extensions des concepts, des méthodes et des structures de la comptabilité expérimentale des écosystèmes, en s'appuyant sur la publication *SEEA 2012: Experimental Ecosystem Accounting*. Un projet a été distribué aux fins d'une large consultation en décembre 2015 et actualisé en 2016 pour tenir compte des avancées conceptuelles dans ce domaine en rapide évolution. Les recommandations techniques, qui seront publiées en 2017, favoriseront la mise à l'essai de la comptabilité expérimentale des écosystèmes dans les années à venir.

22. Le programme de recherche de la comptabilité expérimentale des écosystèmes, actualisé en 2016, a été adopté par le Comité. Ses priorités sont : les unités de surface et leur définition; les indicateurs de l'état de santé des écosystèmes; la sélection et la mesure des services rendus par les écosystèmes, y compris leur classification; la mise en évidence des liens entre les biens écosystémiques, leur état de santé et les services qu'ils fournissent; l'évaluation des services et biens écosystémiques; et le rapprochement des valeurs foncières marchandes et des valeurs des biens écosystémiques.

23. Parmi les travaux déjà en cours figure l'élaboration d'une classification internationale des services rendus par les écosystèmes, sous la direction de l'Agence européenne pour l'environnement, de l'Environmental Protection Agency et de la Division de statistique. Un groupe d'experts a tenu deux réunions en 2016 pour examiner les trois classifications existantes de ces services, notamment au regard des critères et principes clefs et de la structure d'une classification internationale.

24. Par ailleurs, l'Équipe spéciale sur l'imagerie satellitaire et les données géospatiales du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle a progressé dans l'élaboration du Manuel sur l'utilisation des données d'observation de la Terre en statistique officielle, dont l'objectif est de fournir aux organismes nationaux de statistique des orientations qui leur permettront d'estimer la production agricole en combinant les données d'observation de la Terre et les données statistiques. Ce manuel sera ensuite étoffé et rattaché à la mise en œuvre de la comptabilité expérimentale des écosystèmes. En

2017, un groupe d'experts se réunira et mènera une large consultation, y compris auprès du secteur géospatial et des spécialistes de l'agriculture et de la comptabilité.

25. Le rapport de 2016 dans lequel le Centre mondial de surveillance pour la conservation présente les comptes de répartition des espèces par unités de surface dans le contexte de la comptabilité expérimentale des écosystèmes est également intéressant à cet égard. Sur la base de ce rapport, il est envisagé de rédiger en 2017 une note technique présentant un ensemble de comptes et de tableaux de base sur la biodiversité ainsi que des orientations pratiques pour l'établissement de ces comptes aux fins de l'élaboration des indicateurs pertinents.

26. Le Comité est convenu de lancer la révision de la comptabilité expérimentale des écosystèmes d'ici à 2020 sur la base des progrès accomplis, notant que les délais étaient serrés mais que, vu l'importance du sujet, il fallait progresser rapidement. Le comité technique devrait mettre en place une procédure de révision début 2017 et élaborer un programme de recherche visant principalement à préciser les questions visées. Le Comité élaborera en outre un programme de recherche à long terme portant sur les problèmes qui sont considérés comme importants mais ne pourront probablement pas être réglés avant 2020.

27. Dans le cadre de cette révision, des experts en comptabilité des écosystèmes devraient se réunir au début de 2017, comme ils l'ont fait en 2013 et 2015, pour tenter de formuler d'un commun accord des recommandations dans ce domaine. Par ailleurs, un éditeur sera recruté en temps voulu pour coordonner la rédaction de la version révisée. En 2017, le Comité entend demander des ressources financières à l'appui de la procédure de révision.

Liens entre le SCEE et les compte satellites du tourisme

28. Lors de ses deux dernières réunions, le Comité a débattu des travaux de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) visant à établir un cadre statistique pour la mesure du tourisme durable, tenant compte de ses dimensions économique et environnementale grâce à la mise en relation du SCEE et des comptes satellites du tourisme. Ce projet tire donc parti de la solidité des techniques comptables pour formuler un ensemble cohérent d'indicateurs environnementaux et économiques propres à faciliter la mesure et le suivi du tourisme durable, y compris les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

29. Le Comité s'est félicité de l'élaboration de ce cadre et a estimé que le pragmatisme voudrait que l'on rédige une note technique reliant le SCEE et les comptes satellites du tourisme, notamment en établissant un lien entre les aspects sous-nationaux du tourisme et la comptabilité expérimentale des écosystèmes. Comme celles en cours d'élaboration pour les autres modules du SCEE, cette note contiendrait un ensemble de comptes et de tableaux de base, quelques indicateurs permettant de mesurer les interactions entre le tourisme et l'environnement ainsi que des orientation pratiques concernant la collecte de données pour répondre aux besoins du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe de travail interdisciplinaire d'experts sur la mesure du tourisme, placé sous la direction du Comité des statistiques et du compte satellite du tourisme de l'OMT, a souscrit à cette approche pragmatique lors de sa première réunion, tenue à Madrid les 20 et 21 octobre 2016. Un projet de note technique devrait être présenté pour examen à la sixième Conférence internationale de l'OMT sur les statistiques du tourisme, qui se

tiendra à Manille du 21 au 24 juin 2017 sur le thème de la mesure du tourisme durable, et à la douzième réunion du Comité en juin également.

V. Développement des bases de données

30. Comme l'a recommandé la Commission de statistique à sa quarante-septième session, le Comité a examiné la voie à suivre concernant la compilation et la diffusion de données mondiales fondées sur le SCEE. Il a réaffirmé qu'il était urgent de développer ces ensembles de données pour appuyer l'élaboration de politiques intégrées aux niveaux national et international dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment le suivi au moyen des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le Comité a recommandé l'adoption d'une démarche pragmatique s'appuyant sur les bases de données mondiales et les arrangements internationaux existants pour réduire le plus possible la charge que représente pour les pays la communication de données. La collecte de données par les institutions internationales commencerait par un petit ensemble de comptes prioritaires et s'élargirait progressivement à mesure que s'accumulerait l'expérience et que les données deviendraient disponibles. Les comptes prioritaires, définis par le Comité en tenant compte de la pertinence des politiques, de la disponibilité des données et des incidences en matière de ressources, sont les comptes des flux de matières et les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques, complétés par les comptes de l'eau et des terres en raison de leur pertinence pour les pays en développement et pour la comptabilité des écosystèmes.

31. Eu égard aux pratiques comptables nationales, il a été convenu des mesures préparatoires suivantes en vue de l'établissement des bases de données internationales : élaborer des schémas de présentation des données sur la base des notes techniques pertinentes et des collections de données existantes; mettre au point des outils propres à faciliter l'utilisation des données existantes pour établir des estimations dans le cas des pays n'établissant pas encore de comptes prioritaires; concevoir des modèles Excel destinés à évoluer vers la définition de structures de données mondiales, conformément aux normes du SDMX; et arriver à un accord entre les organisations internationales pour le partage, la collecte, la validation et la diffusion des données, afin d'éviter les doubles déclarations et d'établir des ensembles de données cohérents au niveau mondial. Dans cette optique, les organisations internationales peuvent également jouer un rôle, si nécessaire et si possible, dans l'estimation des comptes du SCEE. Ces estimations pourraient être utilisées par les pays comme point de départ pour la mise en œuvre du SCEE ainsi que pour le suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale.

32. Eurostat collecte déjà des données sur les comptes prioritaires pour ses États membres. La faisabilité de l'établissement et de l'estimation de comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques à partir des bases de données mondiales existantes continue d'être étudiée. Un petit groupe d'organismes internationaux, dont l'Agence internationale de l'énergie, Eurostat, la Division de statistique, la FAO, l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, travaillent de concert, en collaboration avec les commissions régionales, pour garantir une approche commune dans tous les domaines.

VI. Renforcement des capacités statistiques

33. L'une des principales priorités du Comité est le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre du SCEE et son intégration aux activités de production de statistiques. À cette fin, il importe que la mise en œuvre soit étroitement liée au programme de renforcement des systèmes statistiques et, en particulier, au programme de statistiques économiques intégrées.

34. Sur la base de la stratégie de mise en œuvre adoptée par la Commission de statistique, le Comité a axé ses efforts sur la fourniture d'outils d'apprentissage en ligne, de documents d'orientation technique et d'une assistance technique aux pays. Pour assurer la coordination, le Comité suit les activités des parties prenantes en termes d'ateliers de formation et de coopération technique bilatérale grâce à la présentation régulière de rapports.

35. La stratégie a pour objectif de mettre en œuvre le Schéma directeur du SCEE dans 100 pays et le système de comptabilité expérimentale des écosystèmes dans 50 pays d'ici à 2020. Pour accroître la capacité nationale nécessaire à la réalisation de ces objectifs, des ateliers de formation et d'apprentissage mixte ont été organisés par la Division de statistique et d'autres organismes internationaux, en particulier le Partenariat mondial pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques dirigé par la Banque mondiale, en collaboration avec les commissions régionales. Plusieurs pays, dont l'Australie, le Canada, le Danemark et les Pays-Bas, ont appuyé l'organisation de ces ateliers. Les participants ont acquis une expérience pratique de l'établissement de comptes pour contribuer à l'élaboration des politiques et examiné des questions relatives à la mise en œuvre du SCEE, notamment les mécanismes institutionnels, les problèmes de données, le renforcement des capacités et les applications pratiques.

36. Forte du succès du programme d'apprentissage mixte sur l'introduction du Schéma directeur du SCEE, la Division de statistique, sous les auspices du Comité, se propose de mettre au point de nouvelles formations approfondies pour plusieurs modules du SCEE. Eu égard aux priorités définies dans le cadre de l'évaluation mondiale de 2014, elle a commencé de mettre au point les modules d'apprentissage en ligne pour les comptes de l'énergie et de l'eau. En 2016, le matériel de formation pour les deux modules a été mis à l'essai au cours de trois ateliers tenus aux Fidji, en Malaisie et en Ouganda, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique. Le comité technique du Schéma directeur du SCEE assure le contrôle technique des modules. Ces programmes devraient être disponibles en ligne en 2017.

37. Sous les auspices du Comité, la rédaction des notes techniques du SCEE dans divers domaines a également progressé. La note sur l'eau a été finalisée, et celles relatives à l'énergie, aux terres, aux biens et services d'environnement, aux comptes des flux de matières et aux dépenses liées à la protection de l'environnement sont en cours de finalisation. Deux nouvelles notes, sur les comptes de la biodiversité et sur les liens entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme, commenceront à être rédigées début 2017.

38. En outre, des documents techniques supplémentaires destinés à appuyer la mise en œuvre du SCEE sont en cours d'élaboration, tels que les lignes directrices pour la mesure et l'évaluation des services de protection côtière des mangroves et des récifs coralliens de la Banque mondiale, ainsi que plusieurs directives mises au

point par Eurostat sur la formation et la compilation des données. Tous ces documents seront ajoutés à la plateforme de partage des connaissances visée dans la partie III du présent rapport.

39. En 2014, le Comité a procédé à une évaluation mondiale de la mise en œuvre du SCEE dans les pays. Les résultats de cette évaluation ont servi de base aux objectifs de mise en œuvre figurant dans la stratégie approuvée par la Commission de statistique à sa quarante-septième session. En 2017, le Comité procédera à une évaluation mondiale complémentaire des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie de mise en œuvre dans les 100 pays appliquant le Schéma directeur du SCEE et les 50 appliquant la comptabilité expérimentale des écosystèmes.

VII. Réponse statistique aux nouveaux problèmes qui se font jour

40. Relier le SCEE à l'action publique, en mettant en évidence et diffusant des exemples de la façon dont les comptes ont contribué à la prise de décisions, est considéré comme un aspect nécessaire et important des travaux de la Commission. Le Partenariat pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques a organisé, conjointement avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères, un atelier sur la comptabilisation du capital naturel, qui s'est tenu à La Haye les 22 et 23 novembre 2016. La suite donnée à cet atelier contribuera dans une large mesure à l'élaboration d'un programme de travail dans ce domaine, notamment à l'éventuelle mise au point de produits destinés à promouvoir le SCEE en tant qu'outil utile à la prise de décisions.

41. Le Comité a examiné la stratégie de façon plus approfondie afin de s'assurer que le SCEE apporte une contribution statistique essentielle à divers cadres de décision, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les politiques relatives aux changements climatiques et d'autres initiatives pertinentes.

42. À ses quarante-sixième et quarante-septième sessions, la Commission de statistique a prié le Comité de collaborer étroitement avec les organismes responsables des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour garantir l'intégration de métadonnées conformes aux exigences du SCEE à la définition de ces indicateurs, le cas échéant. Depuis lors, le Comité a apporté son appui au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin de mettre en évidence les possibilités offertes par le SCEE pour l'estimation de sous-ensembles pertinents de ces indicateurs.

43. À sa onzième réunion, le Comité a examiné les moyens de renforcer les liens entre le SCEE et le cadre des objectifs de développement durable. Il est convenu de continuer à travailler en étroite collaboration avec les organismes responsables des indicateurs afin de garantir l'application du cadre conceptuel du SCEE, notamment pour les activités complémentaires et doubles de mesure et communication d'informations, le cas échéant. À cette fin, le Comité a progressivement renforcé sa coopération avec les organismes responsables où la méthode du SCEE était applicable. Cette collaboration a favorisé l'élaboration par un petit groupe d'experts

du Comité d'une stratégie globale visant à promouvoir l'adoption du SCEE dans le contexte des objectifs de développement durable.

44. Dans le cas de l'eau, le Président du Comité d'experts a soumis à ONU-Eau des observations sur l'application du SCEE pour mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui relèvent de la Global Expanded Water Monitoring Initiative, dont la finalité est d'élargir les efforts de suivi des cibles 6.3 à 6.6.

45. En ce qui concerne la consommation et la production durables, un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établi par Statistics Sweden et le Gouvernement chilien présente le SCEE comme un outil utile pour les indicateurs pertinents, notamment pour l'objectif de développement durable 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) ainsi que pour les objectifs et cibles connexes. Cette recommandation fait suite à l'augmentation du nombre de programmes régionaux sur la consommation et la production durables ayant adopté le SCEE.

46. L'Initiative Finances pour la biodiversité, partenariat mondial piloté par le PNUD pour faciliter la gestion des financements de la biodiversité, a souscrit au SCEE et, dans la version révisée de son manuel sur la mobilisation de ressources financières pour la biodiversité, a commencé à aligner sa méthodologie sur la classification des activités environnementales. L'harmonisation des classifications des dépenses en matière de biodiversité et des méthodes de compilation des données est en cours. Le partenariat sera un instrument important de promotion du SCEE au niveau national, car il met en relation plus de 30 pays.

47. Conformément à son mandat, l'Équipe spéciale des statistiques liées aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens a défini un ensemble de statistiques et d'indicateurs internationalement comparables sur les changements climatiques, le SCEE apportant une contribution essentielle à l'établissement de ces indicateurs clefs. À sa réunion, le Comité a recommandé que, pour les indicateurs pouvant être suivis au moyen de données conformes aux exigences du SCEE ainsi que d'autres sources de données, tels que les indicateurs relatifs à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre, une approche double « mesure et communication d'informations » soit privilégiée. Le Comité a demandé à ses membres qui font également partie de l'Équipe spéciale de s'attacher à promouvoir le SCEE en tant que cadre statistique important pour l'établissement des indicateurs liés au climat indispensables aux politiques relatives aux changements climatiques.

VIII. Questions soumises à la Commission pour examen

48. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

a) Le regain d'intérêt accordé à la coordination et à la promotion des activités du Comité, notamment la mobilisation collective des ressources en faveur du développement et de la mise en œuvre du SCEE et la confirmation du fait que les réunions du Comité devaient continuer à être consacrées aux questions stratégiques et de gestion (voir parties II et III);

b) Le projet de mise à jour du site Web et la mise au point d'une plateforme de partage des connaissances (voir partie III);

c) Les domaines prioritaires proposés dans le programme de recherche du Schéma directeur du SCEE et le système de comptabilité expérimentale des écosystèmes (voir partie IV);

d) L'élaboration d'une note technique sur les liens entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme (voir partie IV);

e) Le développement de bases de données mondiales conformes aux exigences du SCEE pour répondre aux besoins des décideurs, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir partie V);

f) L'élaboration d'outils à l'appui de la mise en œuvre du SCEE, notamment une série de notes techniques et de programmes d'apprentissage en ligne (voir partie VI);

g) La promotion du SCEE, en veillant à ce qu'il soit pris en compte dans l'élaboration des cadres d'indicateurs à l'appui des politiques, en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable (voir partie VII).
